

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE NEVERS

Demande en vue de l'extension du crématorium du cimetière de l'Aiguillon situé sur le territoire de la commune de Nevers

Par arrêté préfectoral n° 58-2017-05-15-002 du 15 mai, Monsieur le Préfet de la Nièvre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du mardi 13 juin 2017 à 8h30 au jeudi 13 juillet 2017 inclus jusqu'à 17h30 (soit pendant trente et un jours consécutifs) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette enquête a pour objet la demande, en vue de l'extension du crématorium du cimetière de l'Aiguillon situé sur le territoire de la commune de NEVERS, présenté par la ville de Nevers.

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent seront déposés à la mairie de NEVERS. Ces documents pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. VARENNES Dominique, directeur territorial des services techniques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de NEVERS, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. VARENNES Dominique, à la mairie de NEVERS, commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : <u>PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR</u> avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et des services déconcentrés de l'État et l'étude d'impact comportant le résumé non technique seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. VARENNES Dominique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

à la mairie de NEVERS, salle de réunion du cabinet du Maire (rez-de-chaussée), les :

- mardi 13 juin 2017 de 9H00 à 11H30;
- mercredi 21 juin 2017 de 14H00 à 16H00 ;
- samedi 1^{er} juillet 2017 de 9H00 à 11H00;
- jeudi 13 juillet 2017 de 15H00 à 17H30

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est : M. Jean-Antoine GOURINAL, directeur des crématoriums et de l'environnement - Société OGF - 31 rue de Cambrai - 75946 PARIS Cedex 19 - Téléphone : 01.55.26.54.24 - Courriel : jeanantoine.gourinal@ogf.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre –(Pôle environnement et guichet unique ICPE), sur le site internet de la Préfecture : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques) et à la mairie de NEVERS, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'extension du crématorium du cimetière de l'Aiguillon à Nevers, après consultation du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).